

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 24 E 25 DI FERRAGHJU 2022

2EME SESSION ORDINAIRE DE 2021
REUNION DES 24 ET 25 FEVRIER 2022

2022 / O1/016

**REPONSE DE MONSIEUR GUY ARMANET A LA QUESTION DEPOSEE
PAR MARIE-CLAUDE BRANCA AU NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE**

Objet : Par a difesa di u nosciu ambienti maritimu

À ringraziavvi di a vostra dumanda cara Cunsigliera,

Vogliu di simpliciamente è in principiu chì stu sughjettu hè impurtantissimu, vogliu di chì a quistione l'aghju da pone differamente : chì cuntemu di fà ?

Alors, bien évidemment que c'est un sujet qui ne se présente plus, nous avons à faire face aujourd'hui à une fréquentation de ces sites naturels emblématiques, sur lesquels l'Office de l'environnement travaille de manière active et très précise. Concernant la conservation des herbiers de posidonie, vous l'avez dit et je tiens à vous rassurer tout de suite, les efforts que nous faisons nous amène à trouver des remèdes et vous avez raison de vous interroger, car lorsque l'on parle de remède, cela veut dire que l'on a quelques maux.

Diverses mesures ont déjà été prises. Personnellement, je considère que l'on a pas été assez loin, et même si je vais rappeler que, fin 2019, l'Assemblée de Corse a déclaré l'urgence climatique, écologique, et a décidé d'engager une concertation réunissant les institutions de la Corse, la société civile, les universitaires, les chercheurs, les associations, et les acteurs économiques.

Je rappelle également que les dispositions du schéma de mise en valeur de la mer sont étroitement liées avec ce que nous avons d'ores et déjà écrit dans le PADDUC ;

et personnellement, pour vous le dire très clairement et sans ambages, je considère que nous n'avons pas été assez loin, et que nous n'avons pas été assez restrictifs, je pense, et c'est un sujet qui arrivera pour arbitrage au sein même du Conseil exécutif, et qui arrivera pour débat devant notre Assemblée.

Je compte bien sous peu déposer une requête qui nous emmènera à nous poser les bonnes questions.

Aujourd'hui, pour être clair avec vous, et pour avoir été sur site notamment dans les Bouches de Bunifaziu, je me suis rendu sur place et j'ai pu me rendre compte qu'effectivement nous avons des mouillages pour la grande plaisance et que les bateaux qui étaient sur site n'étaient pas amarrés là où ils auraient dû l'être. Je me pose donc plusieurs questions : qui contrôle ? Que fait l'Etat ? Quels sont les moyens de contrôle que nous avons pour dire qui paye quoi en fonction d'un amarrage ou pas ? Le cadre environnemental m'interpelle d'autant plus puisque les gens qui sont à même d'être sur ces sites ancrent en deçà de là où ils devraient être.

Beaucoup de questions se posent, ce n'est que mon avis personnel, mais j'ai trouvé ça très désagréable d'avoir à accoster des bateaux de plus de 25 mètres qui vous narguent, et sans avoir aucun moyen de répression immédiate, nous sommes obligés d'établir un procès-verbal ne donnant pas une suite immédiate. C'est ce qui me dérange, que j'aimerais porter à votre connaissance et qu'on aura l'occasion de débattre et de travailler ensuite.

Vous évoquez aussi dans votre question les rétro-pédalages de l'Etat en matière de protection de ces sites ; je viens de les citer, moi je rajouterai un manque de moyens criant, mais également un certain passage en force ; ce qui s'est passé à Bunifaziu, c'est vrai que c'est écrit très clairement dans le PADDUC, nous avons des zones d'amarrage que l'on doit respecter, mais le passage en force ne doit pas se faire.

Les scientifiques et l'Office de l'environnement doivent donner leur aval et un accord avant que ces coffres-là ne soient déposés, et souvent on met la charrue avant les bœufs et cela me dérange.

Nous serons donc extrêmement vigilants et c'est pour cela que je tiens à reprendre effectivement ce cadre législatif ; nous serons appuyés je l'espère par nos députés, par ailleurs présents et que je salue.

Quoi qu'il en soit, nous devons reprendre la main sur la grande plaisance en Corse et la manière dont les bateaux vont accoster sur nos côtes, et dont ils vont polluer nos sites et notamment le grand dérangement que cela peut poser auprès de nos posidonies.

Il est clair qu'en 2015 le PADDUC mettait en exergue la nécessité de gérer ce genre de choses, mais je considère que le PADDUC n'a pas été assez loin dans le cadre environnemental que nous devons examiner aujourd'hui et qui est primordial pour notre avenir.

Je vous accorde donc qu'il est nécessaire de poursuivre nos efforts, nous allons le faire ensemble, c'est ce que je vous ai dit en préambule, et je compte bien sous peu

vous proposer plusieurs pistes afin que nous essayions de restreindre cette fréquentation qui m'interpelle et m'interroge beaucoup.

Je vous remercie.